



RAPPORT ANNUEL DU CLUSTER PROTECTION

Année 2022

République Démocratique du Congo



Mars 2023



Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	3
I. CONTEXTE ET APERCU DE LA SITUATION DE PROTECTION	4
II. TENDANCES DES INCIDENTS DE PROTECTION ET AUTRES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS.....	6
III. REALISATIONS DES MEMBRES DU CLUSTER PROTECTION PAR THEME ET DOMAINE DE RESPONSABILITE EN 2022	8
1. PROTECTION GENERALE ET AUTRES THEMATIQUES	10
a. Aperçu de la situation de protection générale en 2022	10
b. Objectifs de la Protection Générale (HRP 2022) et réalisations des acteurs intervenant dans la réponse de protection générale en 2022.	11
c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur.....	12
2. PROTECTION DE L'ENFANT	12
a. Aperçu de la situation de protection de l'enfance en 2022	12
b. Objectifs annuels et réalisations du Domaine de Responsabilité (AoR) Protection de l'Enfance (HRP 2022)	13
c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur.....	13
3. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.....	14
a. Aperçu de la situation en rapport avec les violences basées sur le genre en 2022	14
b. Objectifs et réalisations du VBG AoR (HRP 2022)	14
c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur.....	15
4. LUTTE ANTI-MINES.....	15
a. Aperçu de la situation en rapport avec le domaine de responsabilité Lutte Anti-Mines en 2022 15	
b. Objectifs du LAM AoR (HRP 2022)	15
c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur.....	16
5. LOGEMENT TERRE ET PROPRIETE	16
a. Aperçu de la situation du secteur LTP en 2022.....	16
b. Objectifs du domaine de responsabilité LTP (HRP 2022) et réalisations des acteurs en 2022 ..	17
c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur.....	17
IV. COORDINATION	19
1. RENFORCEMENT DE CAPACITÉ DES MEMBRES DES CLUSTERS	20
2. ANALYSES DE PROTECTION.....	20
3. PLAIDOYER	21



a.	Protection des civils	21
b.	Respect intégral du caractère civil et humanitaire des sites des PDIs.....	21
c.	Respect du caractère volontaire des retours des PDIs dans les zones d'origine.....	21
d.	VBG:	22
4.	EVALUATIONS DE PROTECTION	22
V.	DEFIS	22
VI.	PERSPECTIVES 2023 ET AU-DELA	24
VII.	ANNEXES	25



SIGLES ET ACRONYMES

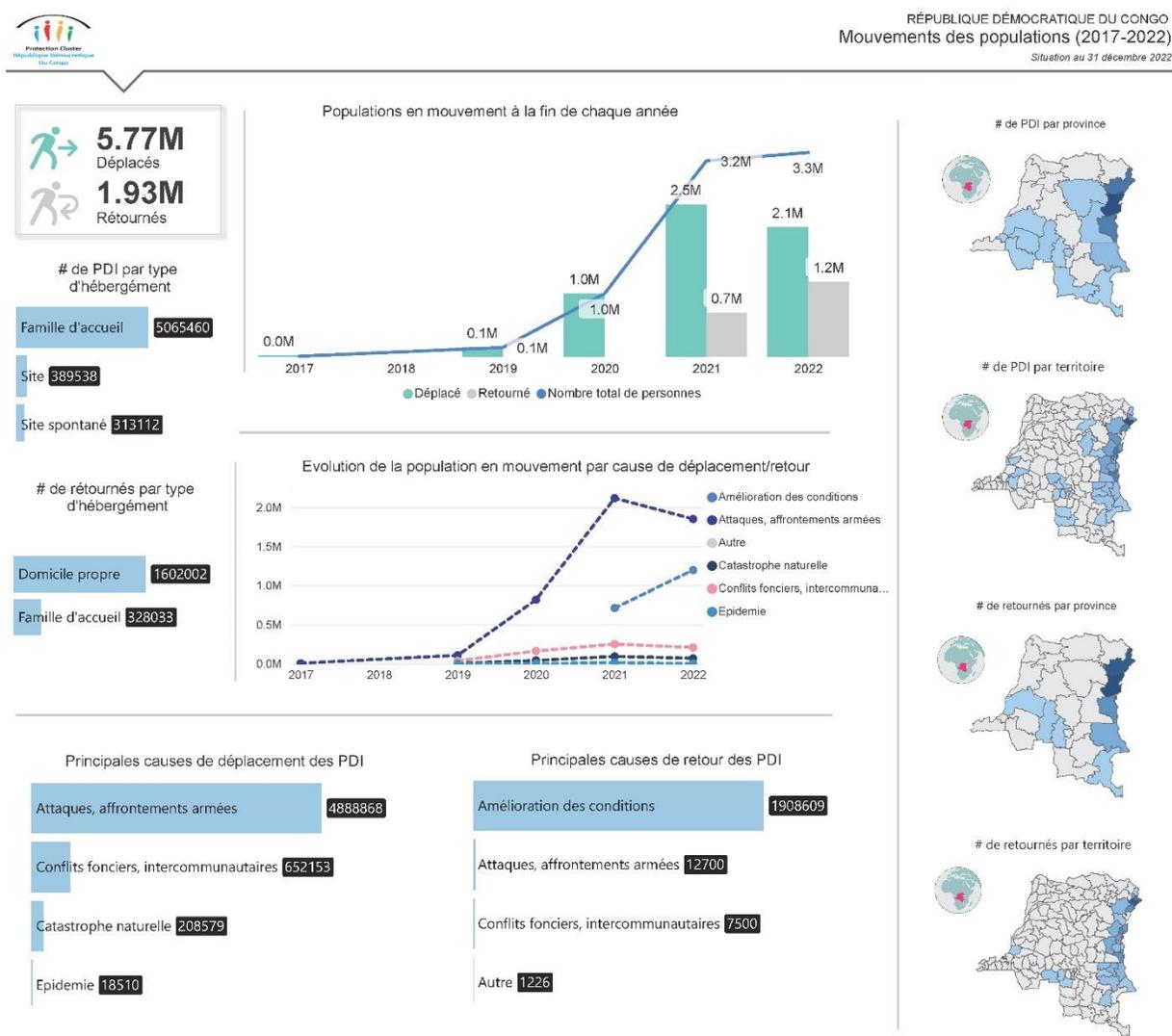
1	ADF	Allied Democratic Forces
2	ALPC	Arme Légère et Petit Calibre
3	ANR	Agence Nationale de Renseignements
4	AoR	Area of Responsibility
5	CICR	Comité International de la Croix -Rouge
6	CP	Cluster Protection
7	CPMS	Child Protection Minimum Standards
8	DIH	Droit international humanitaire
9	DIDH	Droit international des droits de l'homme
10	EAFGA	Enfant Associé aux Forces et aux Groupes Armés
11	EEI	Engin Explosif Improvisé
12	EHP	Equipe Humanitaire Pays
13	ENA	Enfant Non Accompagné
14	ES	Enfant Séparé
15	FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
16	FDNB	Forces de Défense Nationale du Burundi
17	FRPI	Front de Résistance Patriotique de l'Ituri
18	GA	Groupe Armé
19	GTLAM	Groupe de Travail Lutte Anti-Mines
20	GTMP	Groupe de Travail Monitoring de Protection
21	GTPE	Groupe de travail Protection de l'Enfant
22	HNO	Humanitarian Needs Overview
23	HRP	Humanitarian Response Plan
24	IASC	Inter Agency Standing Committee
25	IDTR	Identification, Documentation, Tracing and Reunification
26	LTP	Logement Terre et Propriété
27	MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo
28	M23	Mouvement du M23
29	ONG	Organisation Non Gouvernementale
30	PNC	Police Nationale Congolaise
31	REG	Reste Explosif de Guerre
32	SCVBG	Sous Cluster Violences Basées sur le Genre
33	SP	Stratégie de Protection
34	SWOT	Strengths - Weaknesses - Opportunities-Threats
35	UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
36	UNFPA	United Nations Population Fund
37	UNICEF	United Nations Children's Fund
38	UPDF	Uganda People's Defence force
39	URDPC	Union des Révolutionnaires pour la Défense du Peuple Congolais
40	VBG	Violence basée sur le genre

I. CONTEXTE ET APERCU DE LA SITUATION DE PROTECTION

La République Démocratique du Congo (RDC) est confrontée à des conflits de « magnitude volcanique » qui maintiennent le pays dans une situation de crise humanitaire aigüe et complexe depuis plus de deux décennies.¹

Le pays abrite le plus grand nombre de personnes déplacées en Afrique. Au cours de l'année 2022, on estime à 2 millions le nombre de personnes qui se sont déplacées en raison principalement d'attaques, d'affrontements armés ou de conflits fonciers et intercommunautaires sur toute l'étendue de la RDC qui compte 5,7 millions de personnes déplacées internes (PDI) et 1,93 million de personnes retournées à la fin de l'année sous examen².

Infographie 1 - Mouvements de populations fin 2022



L'année 2022 a été caractérisée par une dégradation marquée de la situation sécuritaire et de protection en RDC résultant de la persistance des violences des groupes armés y compris du M23 dont la résurgence a été rapportée l'année précédente, ainsi que des tensions intercommunautaires principalement dans les provinces situées à l'Est de la RDC (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu et Tanganyika).

En effet, en plus des groupes armés déjà actifs en RDC depuis plusieurs années, la résurgence du M23 en fin 2021 a fortement contribué à la déstabilisation de la partie Est de la RDC, celui-ci ayant au cours des derniers mois conquis, après plusieurs cycles d'affrontements contre les FARDC, des territoires stratégiques dans la province du Nord-Kivu où d'importants abus et violations des droits humains leur sont allégués.

L'année a également été marquée par l'émergence d'une nouvelle crise liée à des problématiques foncières et des redevances coutumières dans une zone jusqu'alors assez stable et non considérée comme à risque de détérioration comprenant les provinces du Mai-Ndombe, du Kwilu et du Kwango. Ces zones s'ajoutent à la liste des localités affectées par des conflits violents et des déplacements de populations.

Pendant ce temps, la situation sécuritaire est restée relativement stable dans d'autres régions, notamment dans les 5 provinces de la région du Kasai ainsi que dans le Haut Katanga.

Il a également été constaté au cours de l'année 2022, l'utilisation accrue de nouveaux types d'armes tels que les engins explosifs improvisés, les bombes et autres armes lourdes ainsi que la récurrence des attaques ciblant directement les civils et spécifiquement les sites des déplacés internes. En plus des attaques contre les sites, les incidents relatifs au non-respect du caractère civil et humanitaire des sites et zones d'installation des personnes déplacées ont connu une notable augmentation³ passant de 09 cas documentés en 2021 à 17 cas en 2022, occasionnant de nombreux abus et violations des droits humains tels que les atteintes à la vie et à l'intégrité physique de PDIs (108 homicides, de nombreux coups et blessures), des destructions d'habitations et actes de pillage, etc. Il a été constaté en outre, la récurrence des attaques ciblant le personnel humanitaire, réduisant leur accès libre aux populations affectées et entravant l'accès de ces dernières à l'assistance humanitaire.⁴

Cette situation d'insécurité a occasionné plusieurs violations des droits humains et incidents de protection (augmentation de 42% comparativement à 2021) ainsi que d'importants mouvements de populations dans un contexte où l'accès aux services de base de qualité reste très limité, les politiques publiques de développement et de protection sociale à l'attention des plus vulnérables insuffisantes et de profondes inégalités de genre demeurent inquiétantes.

En plus des conflits armés et intercommunautaires, les catastrophes naturelles auxquelles certaines zones de la RDC sont particulièrement vulnérables ont également engendré des mouvements de populations.

On dénombre, à la fin de l'année 2022, 5,77 millions des déplacés internes (PDIs) sur tout le territoire de la RDC, ce qui représente une hausse de 3 % par rapport à l'année 2021 qui, à la même période comptait 5,6 millions de PDIs. La RDC abrite donc la plus vaste population de déplacés internes en Afrique.

Dans ses efforts de lutte contre l'activisme des groupes armés et de nombreuses violations à l'encontre des populations civiles, le gouvernement a maintenu certaines initiatives prises depuis l'année 2021 à savoir l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, initialement déclaré en mai 2021 et renouvelé pour la 38^{ème} fois le 12 décembre 2022, et les différentes opérations conjointes militaires notamment l'opération Ushujua avec l'UPDF. Le gouvernement a également entrepris, au cours de l'année 2022, plusieurs initiatives politico-diplomatiques et renforcé la coopération militaire régionale dans le cadre de l'EAC.

³ [NOTE DE PLAIDOYER VIOLATION DU CARACTERE CIVIL ET HUMANITAIRE DES SITES DE PERSONNES DEPLACEES DANS LA PROVINCE ITURI \(RDC\).pdf](#)

⁴ <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/democratic-republic-congo/infographic/rd-congo-incidents-s%C3%A9curitaire-affectant-les-5>

A la fin de l'année 2022, ces différentes actions prises pour réduire les capacités des groupes armés ne semblent pas avoir produit les résultats escomptés.

En dépit de cet environnement hostile et des différents défis rencontrés, les acteurs humanitaires continuent de suivre la situation de protection et d'appuyer le gouvernement congolais pour apporter l'assistance aux populations affectées par le conflit, notamment les victimes des différentes violations.

Ce rapport est un aperçu des différentes tendances et évolutions de la situation de protection ainsi que les principales activités mises en œuvre par les membres du cluster protection à travers ses différents domaines d'intervention ainsi que les initiatives de la coordination du Cluster Protection pour appuyer ces efforts et optimiser leur efficacité. Le rapport présente aussi les principaux défis et lacunes, les leçons apprises et énumère un certain nombre de recommandations pour améliorer l'environnement protecteur en RDC.

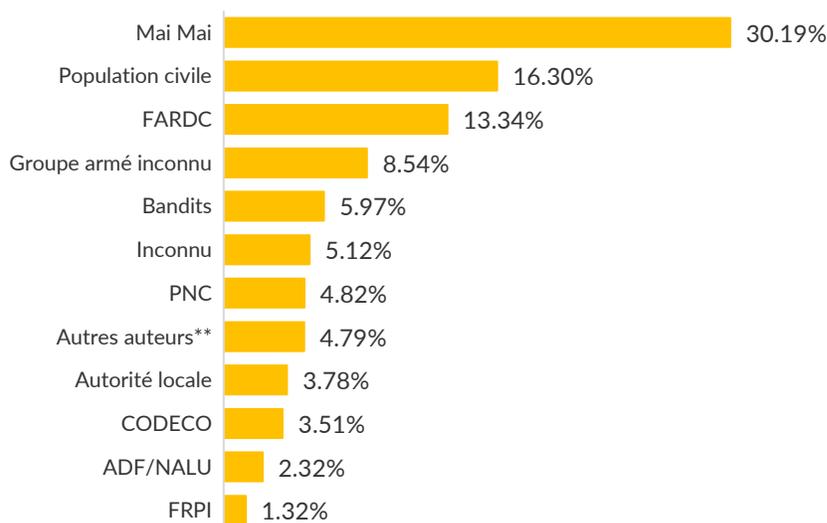
II. TENDANCES DES INCIDENTS DE PROTECTION ET AUTRES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

Au courant de l'année 2022, les différents mécanismes de collecte d'incidents et de suivi de la réponse de protection ont identifié 190,728 victimes des différentes violations et abus des droits humains. Les violences sexuelles et basées sur le genre représentent la proportion principale des cas rapportés (62,5%) suivi des violations au droit à la propriété (22%) et des atteintes à l'intégrité physique, à la dignité et à la vie (10,3%).

Les provinces les plus touchées ont été le Sud Kivu avec 47,157 cas, le Nord Kivu avec 43,326 cas, et l'Ituri avec 39,368 cas.

Les principaux auteurs des violations demeurent, à l'instar des années précédentes, les éléments des différents groupes et milices armées (46%) et les forces de sécurités étatiques (FARDC et PNC : 18%).

Auteurs des violations

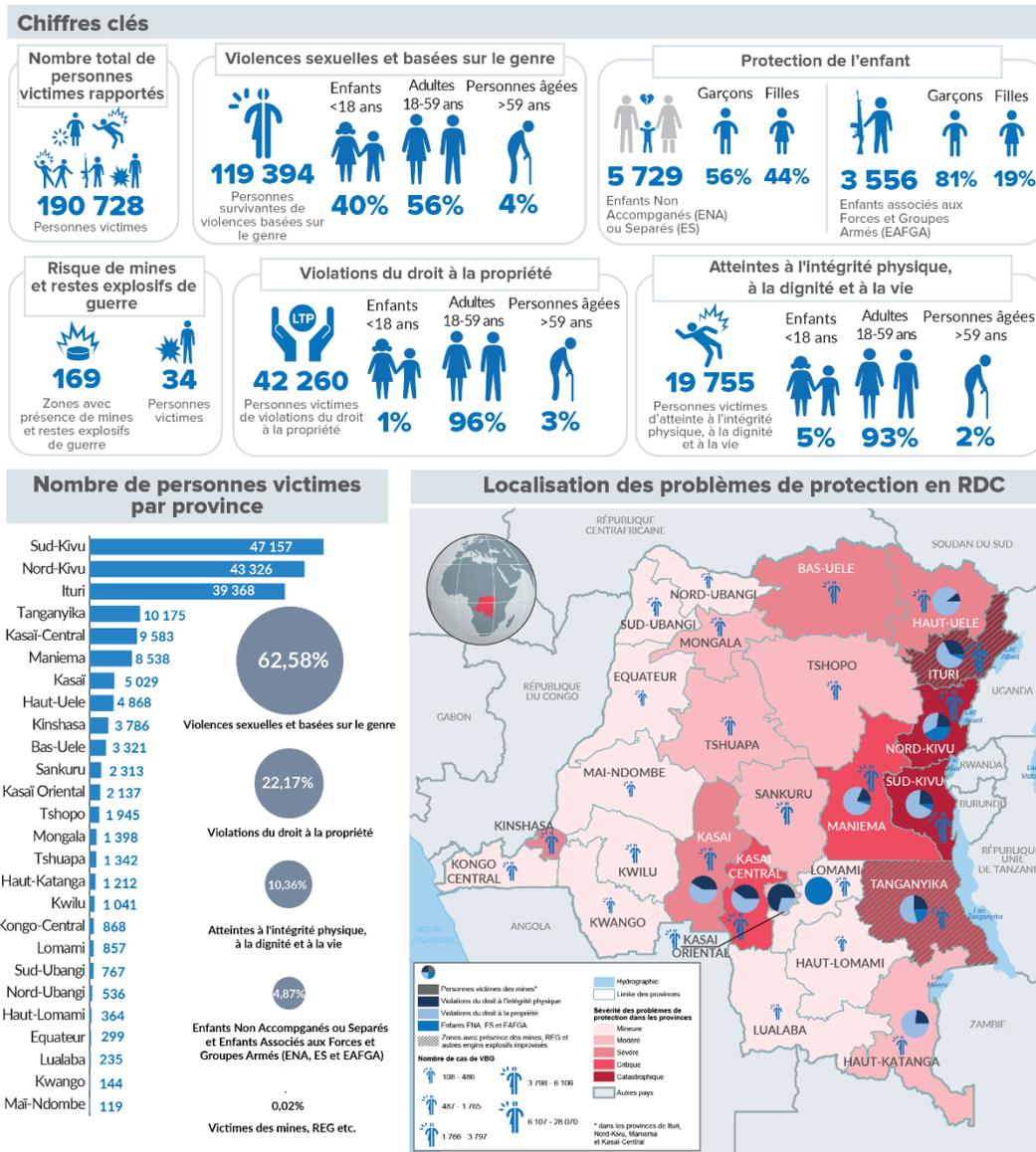


**Les autres auteurs incluent : Miliciens Twa, ANR, FDLR, ZAIRE, FPIC, CNRD, Gumino, Garde Parc, FNL, UPDF, FPLC, LRA, MLP, Mbororo, MLL, etc.
Source: Partenaires du Monitoring de protection

Par ailleurs, plus de 1500 cas d'enfants recrutés et utilisés ont été vérifiés en 2022 par les Nations Unies, dont au moins 50% d'entre eux en dessous de 15 ans. Comme en 2021, le Nord Kivu reste la province la plus affectée par le recrutement et l'utilisation d'enfants. Presque 700 enfants ont été victimes de meurtres

et mutilations, l'Ituri étant la province avec le plus de cas vérifiés, principalement dû à des attaques ciblées envers les civils. Plus de 250 cas de viol et autres formes de violence sexuelle ont été vérifiés, affectant en majorité des filles, avec plus de 50% des cas au Nord Kivu. Plus de 700 enfants ont été enlevés, principalement au Nord Kivu et en Ituri. La cause principale des enlèvements est le recrutement et l'utilisation, suivi de l'extorsion et la violence sexuelle. Plus de 100 incidents d'attaques envers les écoles et hôpitaux ont été répertoriés, principalement au Nord Kivu. Enfin, plus de 10 incidents concernant le déni d'accès humanitaire ont été vérifiés, principalement au Sud Kivu, incluant des violences envers les personnel humanitaire, enlèvements et restrictions d'accès.

Infographie 2 - Situation de protection en fin d'année 2022



Les limites et les noms indiqués et les désignations utilisées sur la carte n'impliquent ni approbation ni acceptation officielle par les Nations Unies.

Date de création: 31 janvier 2022 Sources: UNHCR et acteurs du Cluster Protection Feedback: codkidrcim@unhcr.org



III. REALISATIONS DES MEMBRES DU CLUSTER PROTECTION PAR THEME ET DOMAINE DE RESPONSABILITE EN 2022

La stratégie du cluster protection s'étant achevée au 31 décembre 2021, le cluster protection a guidé ses activités et sa réponse en se reposant sur les orientations stratégiques du Plan de Réponse Humanitaire 2022.

La stratégie du secteur protection dans le Plan de Réponse Humanitaire de 2022 visait à :

1. Prévenir et atténuer les risques liés à l'insécurité, aux conflits armés et aux violations du droit international humanitaire (DIH) et des droits humains qui pèsent sur les populations dans les zones d'origine, de déplacement, de retour ou réinstallation.
2. Améliorer la réponse aux besoins de protection des survivant(e)s des violations du DIH et des droits humains et leur accès à l'assistance, la justice, la compensation, la réhabilitation et la restitution dans les zones d'origine, de déplacement et de retour ou réinstallation.
3. Renforcer les efforts pour trouver des solutions durables aux déplacements prolongés.

Ce chapitre synthétise le niveau d'atteinte de ces objectifs à travers les sous-objectifs et axes d'intervention des différents domaines de responsabilités (Sous-Clusters et Groupes de Travail) et d'autres thématiques spécifiques.

CHIFFRES CLES

HNO & HRP 2022

- Personnes dans le besoin : 9,2 M
- Personnes ciblées : 3,8 M
- Personnes atteintes : 2,02 M
- Besoin de financement exprimé : \$134,1 M
- Budget reçu : \$54 M

MOUVEMENTS DES POPULATIONS

- 5,77 M PDI
- 522 699 Réfugiés
- 1,93 M Retournés

PRIORITES 2022

- Amélioration de l'environnement protecteur
- Les populations affectées par les violences, particulièrement les plus vulnérables, ont accès à une assistance multisectorielle adaptée et appropriée
- Renforcement de la prévention et de la réponse aux cas VBG
- Renforcement de l'environnement protecteur de l'enfance
- Renforcement de la visibilité et des réponses aux problématiques de Logement, Terre et Propriété (LTP)
- Promotion de la cohésion sociale, la coexistence pacifique et les solutions durables
- Education aux risques des mines, REG, EEI, ALPC/ Lutte anti- mine
- Suivi des mouvements de population



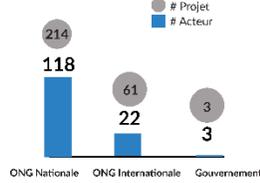
Infographie 3 - Présence opérationnelle des acteurs fin 2022

Le Cluster Protection national a enregistré au 31 décembre 2022, 143 organisations humanitaires opérationnelles pour 278 projets réalisés en faveur de 534 746 bénéficiaires (déplacés, retournés, rapatriés, réfugiés et autochtones); cela représente environ 25,8% des personnes ciblées.

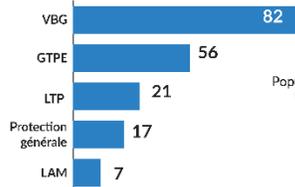
143
Acteurs Opérationnels

278
Projets

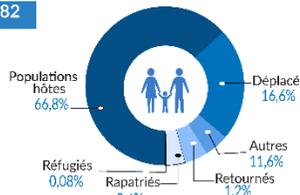
Acteurs & projets par type d'organisation



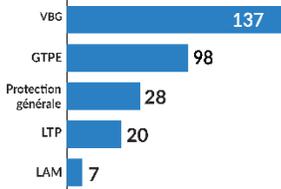
Nombre d'acteurs par sous-cluster



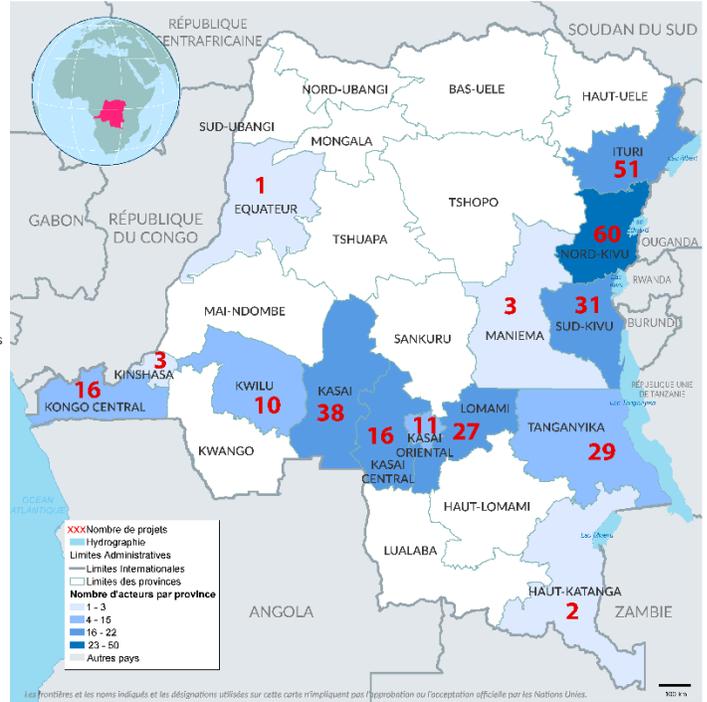
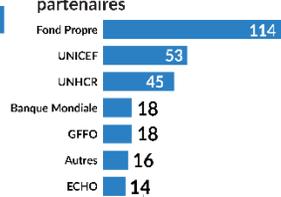
Catégories de bénéficiaires



Nombre de projets par sous-cluster



Nombre de projets par bailleurs / partenaires

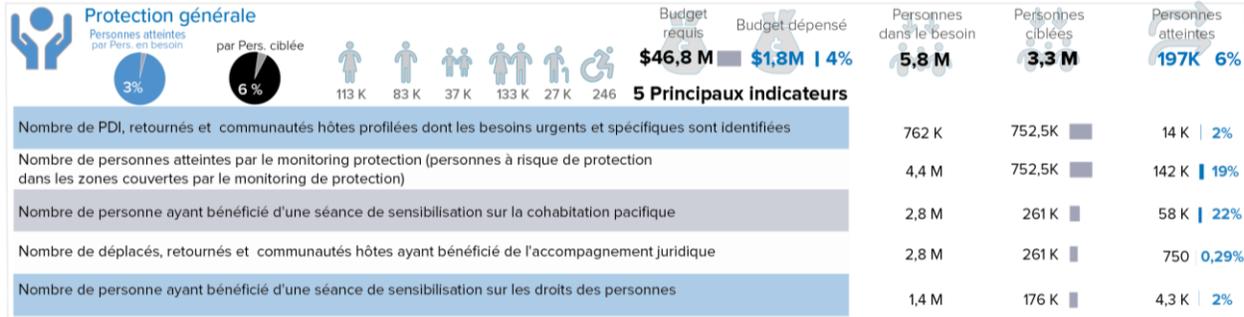


Date de création: 27 février 2022 Sources: Cluster Protection et partenaires Feedback: codklic@msn.com, ng, nck@artwork.unhcr.org

VBG: V. Ghebo basé sur le genre | GTPE: Groupe de travail protection de l'enfance | LTP: Logement, Tenue et propreté | LAM: Lutte Anti-Mine



1. PROTECTION GENERALE ET AUTRES THEMATIQUES



a. Aperçu de la situation de protection générale en 2022

Outre les incidents de protection et autres violations qui tombent sous les domaines de responsabilités (Sous-Clusters et GT) et qui sont rapportés dans les sections ci-dessous), il est important de noter que d'autres incidents ont été répertoriés par les différents mécanismes, notamment le monitoring de protection. 18,618 cas des violations du droit à l'intégrité physique, à la dignité et à la vie ont été rapportés au cours de l'année 2022. Ces violations constituent 10.3 % de l'ensemble des cas de protection rapportés et ont touché 22% de femmes et 78% d'hommes. Le Sud Kivu est la province la plus touchée avec 32% de cas rapportés suivi de l'Ituri (30%), du Nord Kivu (14%), du Tanganyika (8%) et du Kasai Central (6%).

Les principales menaces qui contribuent à ces risques de protection notamment les violations des droits humains et du droit international humanitaire sont les conflits armés, les conflits intercommunautaires, les litiges fonciers dans un contexte de lutte pour l'accès aux ressources naturelles, de dynamiques transfrontalières complexes et de faible présence des services de l'Etat. L'une des conséquences de cette faible présence des services et fonctions étatiques est l'impunité des auteurs présumés des violations des droits des populations civiles.

Pour réduire ces risques, les acteurs de protection travaillent à la réduction de ces menaces et des vulnérabilités des populations affectées, ainsi qu'à l'augmentation des capacités individuelles, communautaires et institutionnelles. C'est ce que les objectifs de protection générale visaient dans le HRP 2022.

b. Objectifs de la Protection Générale (HRP 2022) et réalisations des acteurs intervenant dans la réponse de protection générale en 2022.

Objectifs sectoriels	Réalizations
<p>1. Les incidents de protection mettant en péril la vie et la santé mentale des personnes déplacées, retournées et des familles d'accueil vivant dans les zones affectées par les conflits sont identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le monitoring de protection a été déployé dans 09 provinces de la RDC (le Nord Kivu, le Sud Kivu, le Maniema, l'Ituri, le Haut-Uele, Tanganyika, Haut Katanga, Kasai et Kasai central). Un total de 142,000 personnes a été atteint par les activités du monitoring de protection Les allégations rapportées ont également contribué à la documentation et au référencement vers d'autres mécanismes de protection tels que le MRM et MARA.
<p>2. Les besoins urgents et spécifiques des personnes déplacées internes, retournées et communautés hôtes sont identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> 179,542 personnes ont été concernées par des activités de profilage (y compris à travers l'enregistrement biométrique) et leurs besoins urgents et spécifiques ont été identifiés. Ces personnes étaient constituées des PDIs, des retournées et de la population hôte. En outre, plusieurs missions d'évaluation de protection ont également été conduites sous le lead du cluster protection dans les différentes provinces de la RDC. Les informations collectées ont permis d'élaborer des stratégies de réponse plus appropriées et d'orienter des interventions plus efficaces aux différentes crises humanitaires
<p>3. Les incidents de protection et abus des droits humains que subissent les personnes dans les zones de déplacement et de retour sont réduits ou prévenus</p>	<ul style="list-style-type: none"> 4,300 personnes ont bénéficié d'une séance de sensibilisation sur les droits des personnes
<p>4. La résilience face aux chocs psychologiques découlant des conflits et aux mouvements des populations (déplacements forcés et/ou retours) pour les personnes adultes, les personnes handicapées et les personnes âgées est renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du Monitoring de protection, 2099 personnes ont été orientées vers les services de prise en charge psychologique⁵
<p>5. La cohabitation pacifique entre les communautés affectées par les conflits intercommunautaires et incidents de protection dans les zones de déplacement est renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les tensions et conflits intercommunautaires ont été récurrents tout au long de l'année 2022 dont la plupart étaient basés sur l'accès à la terre. En vue de promouvoir la résolution pacifique des conflits et de sauvegarder la cohésion sociale, les acteurs de protection ont conduit des séances de sensibilisation sur la cohabitation pacifique et le vivre ensemble entre les déplacés, rapatriés et les population hôtes ainsi que la culture de la paix à travers des émissions radios et des dialogues communautaires. 58,000 personnes en ont été bénéficiaires, ce qui représente 22% de la cible annuelle.

⁵ [Rapport annuel Monitoring de Protection 2022 final.pdf](#)

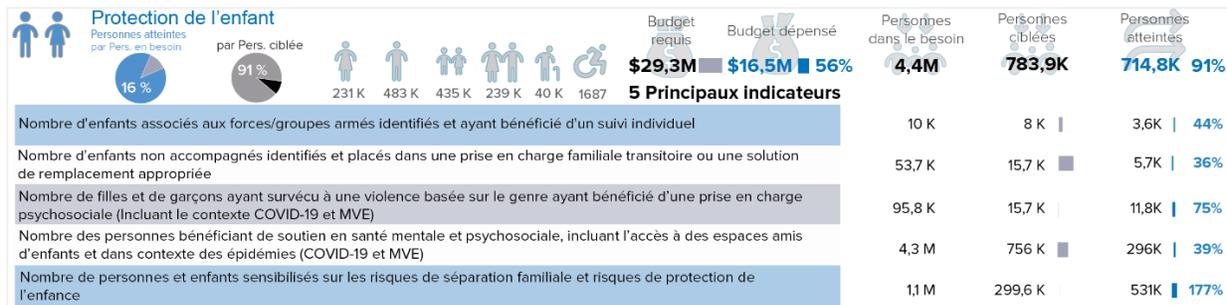


<p>6. L'accès juridique des personnes déplacées, retournées et communautés hôtes survivantes des violations des droits humains est facilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3308 personnes victimes des violations des droits ont bénéficié de l'accompagnement juridique assuré par les acteurs œuvrant dans le domaine d'accès à la justice et à l'état de droit. • Ces personnes sont essentiellement constituées des déplacés, des retournés et des membres de la communauté hôte.
--	--

c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- Le sous-financement des activités de profilage servant à l'identification des besoins urgents et spécifiques des personnes déplacées internes, retournées et communautés hôtes ainsi que du monitoring de protection réduisant sensiblement les zones de couverture et la présence des acteurs dans les zones de crise. La couverture partielle du monitoring de protection rend l'analyse de protection complexe et potentiellement biaisée.
- Inaccessibilité des zones dues à l'insécurité persistante et au manque d'infrastructure routière
- L'insécurité et le contexte de conflits qui met à mal le fonctionnement des services sociaux de base ainsi que le fonctionnement des institutions judiciaires, ce qui handicapent certains types de services de protection notamment l'assistance juridique et/ou judiciaire ainsi que les actions de prévention des violations et abus des droits humains.

2. PROTECTION DE L'ENFANT



a. Aperçu de la situation de protection de l'enfance en 2022

La dégradation de l'environnement sécuritaire et de protection a particulièrement affecté les enfants, exacerbant les nombreux problèmes de protection de l'enfance déjà existants. En effet, les attaques des groupes armés et les opérations militaires qui en sont le corollaire ont été à la base d'importants mouvements de populations, engendrant de nombreux cas de séparations familiales.

Selon le HNO, 46,000 enfants non accompagnés ou séparés ont été estimés ainsi que 10,000 enfants associés aux forces/groupes armés. Les filles représentent 51% d'enfants non accompagnés (ENA) et 25% d'enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA). Les provinces enregistrant les chiffres les plus élevés d'ENA et d'EAFGA identifiés sont le Nord Kivu avec 23,000 cas, l'Ituri (15,000 cas), le Sud Kivu avec 12,000 cas, le Tanganyika (3,000 cas), le Maniema (1,500 cas), Kasaï (200 cas). Les acteurs disposant de réponse en matière d'Identification Documentation Tracing et Réunification (IDTR) continuent d'assurer l'identification et la prise en charge de ces enfants malgré l'accès difficile résultant de l'insécurité et des déplacements répétés.



b. Objectifs annuels et réalisations du Domaine de Responsabilité (AoR) Protection de l'Enfance (HRP 2022)

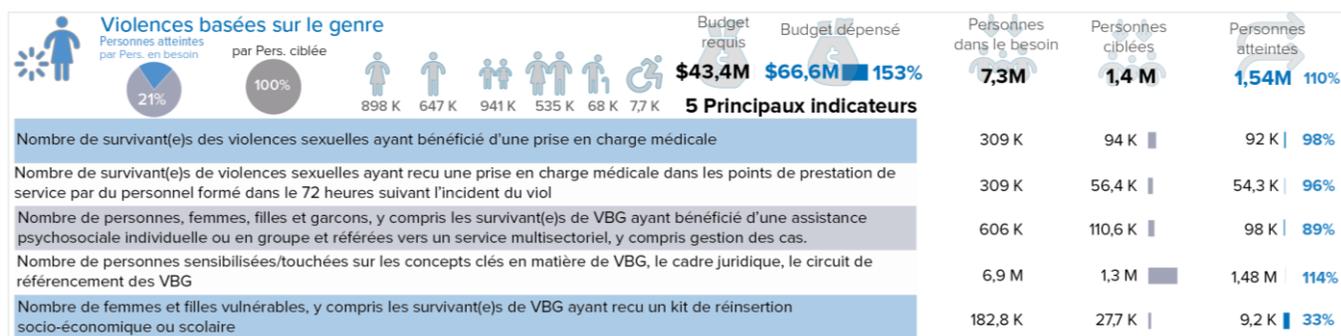
En 2022, CP AoR (Child Protection Area of Responsibility) avait pour ambition d'apporter assistance à 783,900 enfants dont 399,789 filles et 384,111 garçons avec les objectifs sectoriels et réalisations suivantes suivants :

Objectifs sectoriels	Réalizations
1. Répondre aux besoins urgents de 8 100 enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA) dont 2 000 filles et 1 200 handicapés à travers une prise en charge transitoire et à leur assurer une réintégration socio-économique/scolaire et réinsertion communautaire adéquate et durable	<ul style="list-style-type: none"> • 3,556 EAFGA pris en charge • 5,889 EAFGA réintégré
2. Répondre aux besoins urgents de 15,700 ENA identifiés, dont 8,000 filles et 2,300 handicapés, identifiés à travers une prise en charge familiale transitoire, une solution de remplacement appropriée et la recherche et réunification familiale.	<ul style="list-style-type: none"> • 5,729 ENA pris en charge • 4,519 ENA réunifiés
3. Assurer une prise en charge psychosociale, médicale et holistique à 15,400 enfants et adolescent(e)s victimes de violences y compris de violences sexuelles et basées sur le genre, dont 13,800 filles et 2,300 handicapés.	<ul style="list-style-type: none"> • 11,800 bénéficiaires de prise en charge holistique
4. Fournir un soutien psychosocial, incluant à travers l'accès à des Espaces Amis d'Enfants ou à un soutien individuel ou de groupe, à 756,200 enfants vulnérables et/ou affectés par les urgences humanitaires, dont 385,639 filles et 113,423 handicapés, (enfants déplacés, enfants retournés, chef de ménage, enfant en situation de handicap, enfants séparés), et inclus les enfants et leurs familles affectés par les épidémies.	<ul style="list-style-type: none"> • 296,401 enfants bénéficiaires d'un soutien psychosocial
5. Prévenir les risques de séparation familiale et les violations des droits des enfants, inclus à travers des activités de sensibilisation, monitoring des violations graves (MRM) et de renforcement des mécanismes communautaires de protection, qui vont cibler dans l'ensemble environ 299,600 personnes, dont 152,796 femmes et 44 940 handicapés.	532,303 personnes sensibilisées sur les risques de protection de l'enfance

c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- Sous financement de la réponse
- Difficulté d'accès humanitaire à certaines zones et certains bénéficiaires combinée à des envergures de crises grandissantes impactant un plus grand nombre d'enfants
- Des services sociaux de base limités tant en termes de moyens et de capacités
- Difficultés relatives à la collecte de données impactant la complétude et la fiabilité des informations transmises et des analyses qui en découlent
- Capacités hétérogènes en termes de coordination de la Protection de l'enfance d'une province à une autre
- Manque de suivi des orientations existantes pour l'amélioration et l'harmonisation de la qualité de réponse par tous les acteurs de protection de l'enfance.

3. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE



a. Aperçu de la situation en rapport avec les violences basées sur le genre en 2022

En 2022, 119,394 survivants de VBG ont été pris en charge.

Des 119,394 cas pris en charge, le viol représente 70% sur l'ensemble des cas, les violences physiques 7%, les mariages forcés 8%, les violences psychologiques 13%, les agressions sexuelles 2% et le déni des ressources 8%.

Les survivantes femmes et filles représentent 96% des survivants qui ont reçu des services. Pour ce qui est de l'âge, 40% sont des enfants. S'agissant de la répartition géographique, 06 provinces situées pour la plupart à l'Est du pays, concentrent à elles seules près de 80% des cas de VBG pris en charge : Nord-Kivu (32%), Sud-Kivu (17%), Ituri (16%), Kasai-Central (6%), Maniema (4%) et Kinshasa (3%).

b. Objectifs et réalisations du VBG AoR (HRP 2022)

En 2022, le sous-Cluster VBG avait pour but d'apporter les services spécialisés à 1,5 million de personnes avec les objectifs suivants :

Objectifs sectoriels	Réalisations
1. L'accès de qualité aux services de prise en charge médicale, psychosociale, en santé mentale et de gestion des cas aux survivant(e)s de VBG est assuré selon leurs souhaits et besoins spécifiques dans les points de prestation de services spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> 97,932 survivants de VBG ont bénéficié de la prise dans les services clefs VBG (Prise en charge médicale, psychosociale, assistance juridique et réinsertion socio-économique et/ou scolaire.
2. Les capacités de résilience des populations à risque de VBG sont renforcées à travers l'amélioration des connaissances, attitudes et pratiques en matière de prévention et de réponse aux VBG	<ul style="list-style-type: none"> 1,48 millions de personnes ont été sensibilisées sur les VBG, les circuits de référencement, leurs rôles et responsabilités dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Kasai-Central, Maniema, Haut-Uele et Kinshasa
3. L'accès aux services d'accompagnement juridique et judiciaire, de réinsertion socio-économique et/ou scolaire de qualité est assuré aux survivant(e)s de VBG afin d'améliorer leur autonomisation en situation de crise humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> 8,962 survivant(e)s de VBG ont bénéficié d'un accompagnement juridique/juridique 9,228 survivants de VBG y compris les femmes et filles vulnérables, ont reçu un kit de réinsertion socio-économique ou scolaire.
4. Les mécanismes de protection institutionnels et communautaires sont renforcés à travers l'implication des leaders communautaires, des policiers, des hommes et des garçons dans la protection des femmes et des filles contre les VBG	<ul style="list-style-type: none"> 4,161 personnes membres des réseaux communautaires de protection ont bénéficié d'un renforcement de capacités dans plusieurs thématiques y compris, la conduite des audits de sécurité, les concepts clés VBG et le circuit de référencement



c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- Persistance des normes sociales et pratiques culturelles néfastes ;
- Faible attention accordée à la prévention durable des VBG dans les situations d'urgence ;
- Faible paquet concernant l'autonomisation des femmes et des filles.

4. LUTTE ANTI-MINES



a. Aperçu de la situation en rapport avec le domaine de responsabilité Lutte Anti-Mines en 2022

Les restes d'explosifs de guerre (REG) et mines continuent de constituer une menace grave pour les populations civiles en RDC particulièrement dans les zones de combat et d'opérations militaires, les exposant aux risques de mort ou de graves handicaps et entravant la liberté de mouvement et l'accès aux services de base en toute sécurité. La perte pendant le transport, la non-explosion de ces explosifs pendant les affrontements et parfois leur dissémination dans les communautés ont entraîné une pollution importante dans les zones affectées par les combats. Ceci entraîne une forte contamination des champs, pâturages, routes et sentiers, des concessions des églises.

Les femmes et enfants sont particulièrement vulnérables à la présence des restes explosifs de guerre (REG). Ils rencontrent ces engins pendant leurs activités de subsistance quotidienne, telles que l'agriculture, la collecte de bois, la recherche d'eau, la garde du bétail, les jeux, et simplement la curiosité des enfants.

Depuis 2022, le recours aux engins explosifs improvisés a augmenté, notamment en Ituri et au Nord Kivu. L'utilisation des EEI continue de polluer des zones urbaines et rurales ; plusieurs sites sont affectés, dont les marchés, les routes, les écoles, les enlises, les bâtiments publics et privés, les ponts etc. Deux attaques aux engins explosifs improvisés ont été enregistrées à Goma en avril 2022, ainsi qu'à Butembo en septembre et octobre 2022. Des accidents physiques par REG et par Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC), et EEI ont aussi été enregistrés. Au moins 34 victimes de REG ont été identifiées au cours de 2022.

b. Objectifs du LAM AoR (HRP 2022)

En 2022, le sous-Cluster Lutte anti-mines a ambitionné d'atteindre 1,3 million de personnes avec les objectifs suivants :

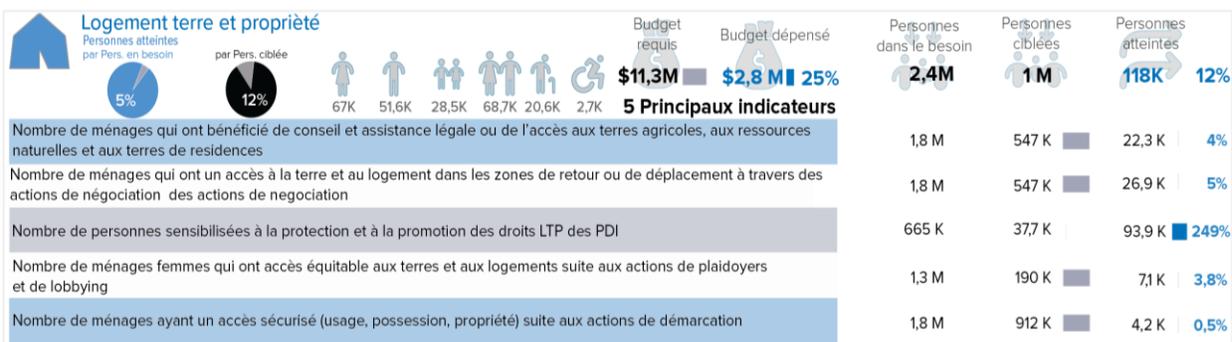
Objectifs sectoriels	Réalisations
1. L'exposition des communautés à la présence des mines, restes explosifs des guerre (REG) et armes légères et de petit calibre (ALPC) dans les zones contaminées est réduite	La présence de REG et EEI dans les zones de combat et dans les communautés (champs, sentiers, écoles, Pâturages, rivières, etc.) reste importante notamment dans les zones de forte intensité de combats. En 2023, on décompte 136 zones

		contaminées par REG et 33 zones contaminées par mines. 49 enquêtes non techniques ont été réalisées en 2022 et 4 zones ont pu être déminées (29 400 mètres carrés)
2.	Les personnes vivant dans des zones contaminées sont sensibilisées aux risques de mines, REG et ALPC	Les risques d'accidents dus à la méconnaissance de possible contamination dans les zones de déplacement sont importants. L'éducation à ces risques est essentielle pour éviter les décès et blessures graves. En 2022, 32,488 personnes ont été sensibilisées sur les risques de mines, REG et ALPC
3.	Les victimes de mines, REG et ALPC bénéficient d'une assistance et d'un accompagnement à la réinsertion socio-économique	Aucune assistance spécifique n'a été octroyée en raison du manque de financement du secteur.

c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- Les acteurs du secteur ont rencontré comme défi essentiel le manque de financement ne permettant pas à certains partenaires de se procurer du matériel adéquat pour la conduite des activités de sensibilisation, des enquêtes et même l'assistance aux victimes notamment l'appui aux premiers soins, la réinsertion socio-économique et le développement des AGR.
- La non-éligibilité aux fonds humanitaires des acteurs de déminage
- Le manque de moyens pour mettre en œuvre une réponse rapide aux alertes reçues de la population et des liaisons communautaires en provenance des provinces dites à haut risque.
- Les ONG nationales œuvrant dans la lutte antimine ont également rencontré des problèmes pour accéder à leur accréditation, ce qui ne leur a pas permis de mener leurs activités en toute légalité.

5. LOGEMENT TERRE ET PROPRIETE



a. Aperçu de la situation du secteur LTP en 2022

Avec 42,260 cas rapportés à travers les mécanismes de monitoring de protection, les violations du droit à la propriété y compris les conflits fonciers continuent d'occuper une part importante sur l'ensemble des cas de protection et représentent 22 % de l'ensemble des cas de protection enregistrés au cours de la période sous examen.

Les provinces les plus touchées par les violations au droit à la propriété sont le Sud Kivu (40% des cas), Ituri (26%), et Nord Kivu (12%).

Les violations du droit à la terre constituent une part importante dans l'ensemble des violations du droit à la propriété enregistrées, en particulier dans le contexte de retour des personnes déplacées dans leurs



milieux d'origine ainsi que dans les zones d'exploitation minière. Elles sont à la base des tensions et conflits entre différentes communautés.

b. Objectifs du domaine de responsabilité LTP (HRP 2022) et réalisations des acteurs en 2022

Objectifs sectoriels	Réalizations
1. Assistance légale pour offrir aux populations affectées par le déplacement l'assistance nécessaire pour surmonter les obstacles entravant l'accès, l'exercice et la jouissance de l'ensemble des droits LTP	Renforcement de la sécurité foncière à travers (i) des négociations de l'accès aux terres et aux ressources naturelles ; (ii) la couverture des premières charges financières requises pour l'obtention desdits documents 22,300 personnes atteintes
2. Accès à la terre pour faciliter le relèvement et contribuer à des solutions durables : négociation de l'accès aux terres (agricoles, résidentielles), aux ressources naturelles (source d'eau, charbon, bois de chauffe, etc.) et renforcer la sécurité foncière	Renforcement de la sécurité foncière à travers des négociations de l'accès aux terres et aux ressources naturelles. En 2022, 26,900 ménages ont eu accès au logement et terre par négociation
3. Accès à l'information (responsabilisation) : sensibilisation sur les recours, services, droits et responsabilités LTP	93,900 personnes sensibilisées
4. Prévention des évictions forcées : soutien des personnes les plus à risque à prévenir les menaces	La réduction des expulsions forcées a été réalisée à travers trois volets (i) la cartographie des sites sujets aux évictions ; (ii) l'aide d'urgence en espèces (iii) et le suivi et l'établissement de rapports pour alimenter le plaidoyer stratégique, en vue de prévenir les expulsions forcées ou de faciliter une réinstallation dans la dignité. Au total 4200 ménages ont été appuyés avec une aide d'urgence.
5. Plaidoyer : protection améliorée des droits LTP des femmes et un meilleur accès à la terre	7100 ménages atteints
6. Renforcement des capacités : formation des autorités locales sur la résolution des conflits, sur les droits LTP des PDI, et d'autres questions thématiques pertinentes à la protection des droits LTP	Renforcement des capacités des institutions publiques compétentes en matière LTP pour pallier les défis liés à la méconnaissance des lois, au chevauchement des fonctions, au manque de personnel expérimenté, au manque de ressources et au dysfonctionnement de ces institutions. Au total 73 autorités locales ont été formées dans les localités de Kananga, Bukavu et Bunia. 71 membres des ONGs du GTLTP ont également été formés sur les droits LTP et les problématiques foncières.

c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

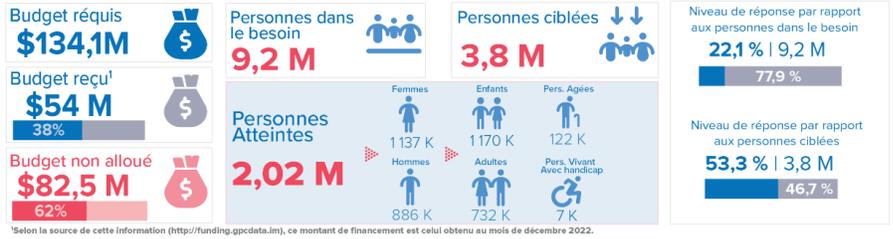
Les principaux défis rencontrés dans le secteur en 2022 sont les suivants :

- Le secteur LTP n'a pas bénéficié du financement adéquat pour l'année 2022 et souffre d'un manque de visibilité.
- La coordination du secteur LTP reste assez récente, n'est pas encore bien structurée et manque d'une co-facilitation.

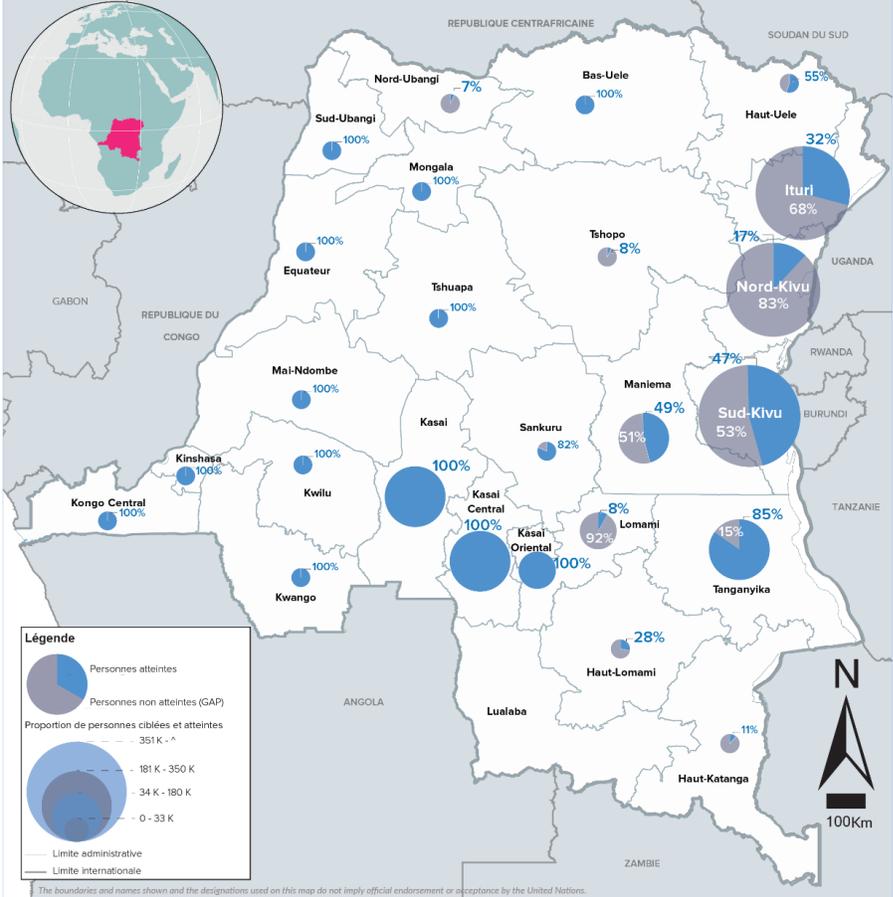
- La gouvernance foncière limitée et l'affaiblissement des mécanismes socio-légaux de gestion des conflits et de protection des droits LTP des personnes vulnérables constitue une source de conflits.

Infographie 4 – Financement de la réponse de protection en RDC – 2022

Chiffres clés



Cible et proportion de réponse par province



IV. COORDINATION

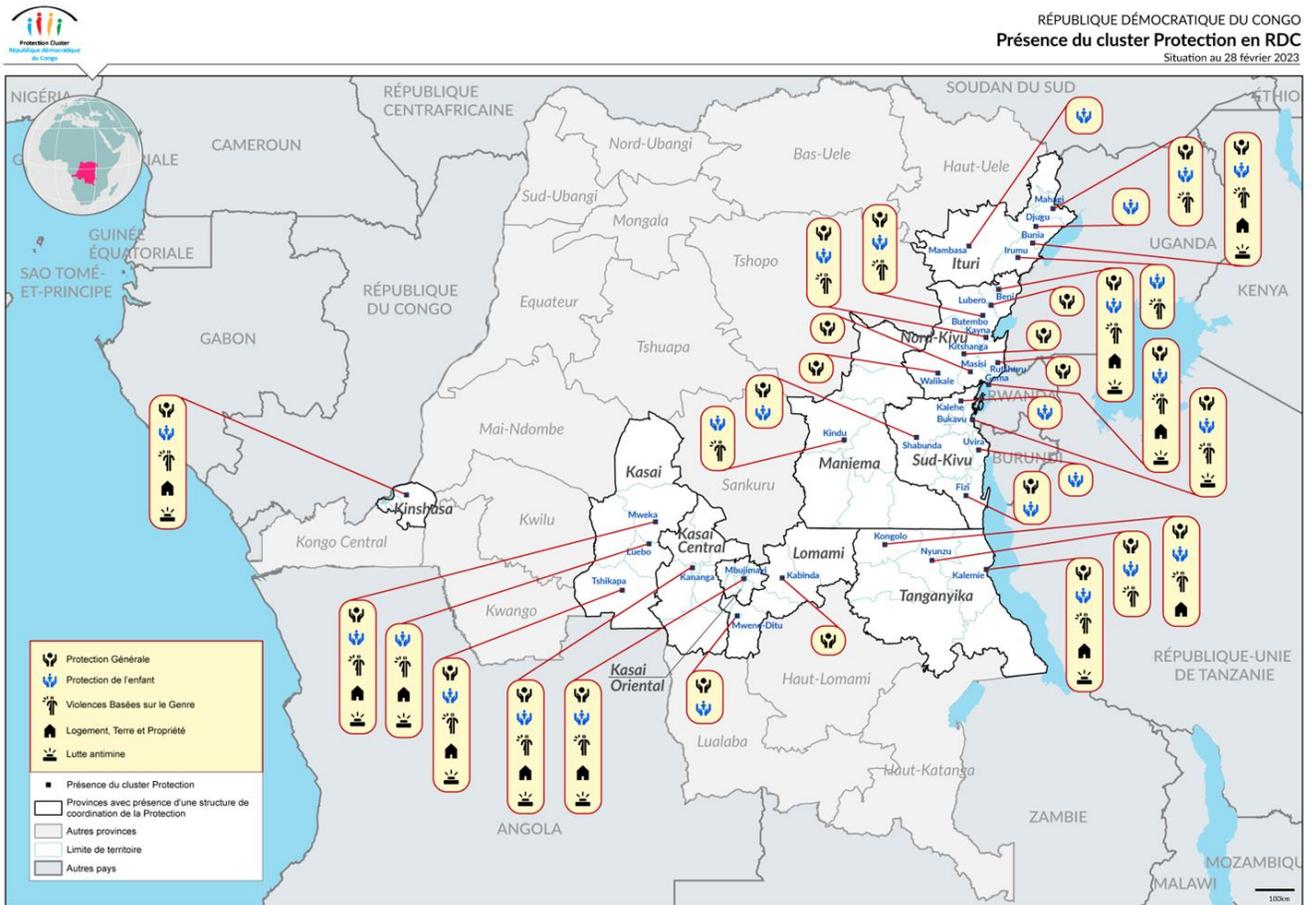
La stratégie du cluster protection s'étant achevée au 31 décembre 2021, le cluster protection s'est basé, pour ses orientations stratégiques, sur :

- Le Plan de Réponse Humanitaire 2022
- Un court plan d'action pour l'année 2022 élaboré sur base de recommandations formulées à la suite d'une mission du GPC en RDC.
- Les recommandations du Groupe d'Orientation Stratégique (SAG) du cluster protection relancé en mars 2022.

En 2022, les actions du Cluster Protection visaient l'amélioration de l'efficacité des activités de prévention et des réponses aux problèmes de protection à travers l'appui technique et le renforcement de capacités, le plaidoyer, la mobilisation des fonds, ainsi que le renforcement de la centralité de protection.

La coordination du Cluster Protection comprenait les coordinations des quatre domaines de responsabilité à savoir VBG, la Protection de l'Enfance, la Lutte Anti-mines et le Logement, Terre et Propriété. Le cluster protection avait une présence opérationnelle dans 7 provinces (en plus de Kinshasa). La présence des

Infographie 5 – Couverture du cluster protection et des AoR



AoR dans les provinces et les territoires n'est pas homogène, l'AoR VBG et PE ayant une meilleure représentation sur le terrain que les AoR LTP et LAM.

En plus des activités régulières de coordination telles que la conduite des réunions mensuelles et la représentation du cluster protection aux réunions stratégiques au niveau provincial et national, les différentes coordinations, tant au niveau national que provincial, ont réalisé plusieurs activités notamment le suivi et le partage régulier d'informations sur la situation de protection, la conduite ou la participation aux missions d'évaluation de protection, la production d'analyses de protection, le renforcement de capacité des membres et autres acteurs de protection sur la protection transversale et autres thématiques pertinentes ainsi que l'organisation de réunions stratégiques.

1. RENFORCEMENT DE CAPACITÉ DES MEMBRES DES CLUSTERS

En 2022, le cluster protection et ses AoR se sont engagés dans le renforcement de capacités de leurs membres mais également des autres clusters. Le renforcement de capacités a principalement touché des thématiques de protection telles que la protection transversale, l'engagement en faveur des droits humains, l'engagement humanitaire et le DIH les standards minimums en matière de VBG et protection de l'enfant, droits LTP etc. D'autres sujets ont également été abordés, notamment les techniques de plaidoyer, la gestion de cas ainsi que la gestion de l'information et la collecte des données.

En ligne avec son engagement à renforcer la protection transversale dans la réponse humanitaire pour l'année 2022, le cluster protection et le VBG AoR ont formé ensemble 484 acteurs sur l'ensemble du pays sur les thématiques transversales de protection (protection transversale, AAP, VBG, PSEA, inclusion et genre etc). Les sessions ont été menées en étroite collaboration avec les acteurs porteurs de ces différentes thématiques transversales. Le détail des formations données en 2022 par le cluster et ses AoR se trouve en annexe à ce rapport.

En 2023, le cluster protection développera un plan d'action spécifique pour le renforcement de capacité portant tant sur les thèmes spécifiques à la protection que sur la gestion de la gouvernance d'une organisation afin d'offrir un paquet plus complet et adapté aux besoins de ses membres.

2. ANALYSES DE PROTECTION

Protection Analysis Updates (PAU)

2 PAU (Protection Analysis Update) ont été élaborées avec l'appui du GPC et les contributions des coordinations provinciales :

- PAU sur la « Province d'Ituri, République Démocratique du Congo », février 2022
- PAU sur la « zone frontalière Nord Kivu - Ituri, République Démocratique du Congo », Juin 2022

Autres analyses de protection

- Analyse de protection-provinces de l'Ituri & du Nord Kivu: focus sur 3 facteurs de dégradation de la situation de protection (<https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/analyse-de-protection-provinces-de-l-ituri-du-nord-kivu-focus-sur-3>)
- 6 notes d'analyses « *Do no harm* » sur les sujets suivants : la relocalisation des PDIs hébergés dans les centres collectifs au Nord Kivu ; sur la distribution de cash à usage multiple dans le contexte du Grand Nord Kivu
- 1 note d'analyse de protection sur la loi N 22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées (publiée en février 2023)
- 1 note d'analyse de protection sur la prise en compte des peuples autochtones-pygmées et de leurs spécificités dans les interventions humanitaires au Grand Nord Kivu

Notes d'information

- Diffusions régulières (hebdomadaire et mensuelle) des notes d'informations sur la situation de protection aux acteurs de protection par la coordination nationale.

3. PLAIDOYER

Le plaidoyer mené par le cluster protection en 2022 a porté sur plusieurs thématiques phares : la protection des civils, le respect du caractère civil et humanitaire des sites de déplacés, le respect du caractère volontaire des retours des déplacés dans leurs zones d'origine et les violences basées sur le genre.

Ces initiatives de plaidoyer ont été réalisées au travers d'outils différents (notes de plaidoyer, organisation de réunions et ateliers de plaidoyer etc) et portées conjointement par le niveau provincial et national.

a. Protection des civils

- Une note de plaidoyer a été élaborée par la coordination provinciale du cluster protection au Nord Kivu sur la protection des civils dans le contexte de la crise M23. Cette note, axée entre autres sur les risques de tensions communautaires et ethniques, a servi de support pour l'organisation de réunions de plaidoyer de haut niveau y compris le HCT dans la province du Nord Kivu. Ce plaidoyer a été relayé au sein du comité de liaison sur la lutte contre les messages de haine pour une diffusion aux FARDC et au bureau de la Présidence de la République en RDC.
- La coordination provinciale du Nord Kivu a, en outre, tenu 6 réunions de plaidoyer en collaboration avec OCHA et le commandement de l'opération Sokola1 au Grand Nord Kivu sur le renforcement de la sécurisation des civils dans les zones de santé de Kamango, Mutwanga et Oicha.
- Dans la province du Tanganyika, un atelier de plaidoyer sur la protection des personnes déplacées internes à Kisengo (Nyunzu) a été tenue avec la participation des officiers et sous-officiers FARDC et PNC ainsi que des leaders communautaires.
- Dans la province du Kasai, deux initiatives de plaidoyer ont été menées portant respectivement sur la sécurisation des opérations humanitaires dans le territoire de Mweka après de violents incidents enregistrés pendant des opérations de distribution (assistance humanitaire) et sur la sécurisation des axes Tshikapa-Kamonia et Kamuesha - Lunyeka en proie aux attaques de coupeurs de route.

b. Respect intégral du caractère civil et humanitaire des sites des PDIs

- Au regard de la recrudescence des attaques contre les sites et autres lieux abritant les PDIs, la coordination nationale du cluster protection et du cluster CCCM a élaboré une note de plaidoyer pour le respect intégral du caractère civil et humanitaire des sites/centres collectifs abritant les personnes déplacées en RDC, en février 2022.⁶
- Une autre note de plaidoyer sur la même thématique a également été publiée par la coordination du cluster protection en Ituri en décembre 2022 sur « *la violation du caractère civil et humanitaire des sites des PDIs dans la province d'Ituri en RDC* ». Cette note, adressée aux autorités congolaises et aux acteurs humanitaires avait pour but de mutualiser les efforts pour la prévention de ces violations.⁷

c. Respect du caractère volontaire des retours des PDIs dans les zones d'origine

- Saisi par les acteurs de protection déplorant le retour forcé des PDIs de la crise Mai-Ndombe, le Cluster protection a également publié une note de plaidoyer « *pour le respect du principe du retour librement consenti des PDIs dans la province du Mai-Ndombe* ».

⁶ <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/note-de-plaidoyer-pour-le-respect-int-gral-du-caract-re-civil-et>

⁷ <https://www.globalprotectioncluster.org/publications/812/communication-materials/advocacy-note/drc-protection-cluster-note-de-plaidoyer-sur>

d. VBG:

- Dans la province du Kasai Central, un atelier de haut niveau a été organisé à Kananga du 01 au 03 février 2022 sur les VBG en vue d'engager les différentes autorités provinciales dans la lutte. Cet atelier a permis la promulgation de trois édits provinciaux dont l'un porte sur l'interdiction des pratiques avilissantes à l'égard des femmes. Une proposition d'édit sur les coutumes avilissantes a également été déposée à l'Assemblée Provinciale du Kasai.
- Le cluster protection a également diffusé 2 notes de plaidoyer élaborées par l'AoR GBV portant respectivement sur les allégations de violences sexuelles et basées sur le genre perpétrées par les hommes en uniforme (décembre 2022) et sur les violences sexuelles liées aux conflits dans la province du Nord Kivu (décembre 2022).

4. EVALUATIONS DE PROTECTION

Plusieurs missions d'évaluation de protection ont été conduites sous le lead du cluster protection avec la participation des acteurs de différents secteurs dans les différentes provinces de la RDC. Les informations collectées ont permis d'élaborer des stratégies de réponse plus appropriées et d'orienter des interventions plus efficaces aux différentes crises humanitaires

Les coordinations provinciales ont aussi pris part à diverses autres missions d'évaluations initiées par les acteurs de protection ou des autres secteurs, garantissant la centralité de la protection dans ces initiatives.

<p>Kasai</p> <p>02 missions organisées dans le Kasai respectivement dans le territoire de Dimbelenge au mois de septembre et dans le territoire de Dibaya en décembre 2022</p>	<p>Mai-Ndombe</p> <p>01 mission exploratoire et de suivi de la situation humanitaire et de protection dans les zones affectées par le conflit intercommunautaire dans le territoire de Kwamouth du 28 Septembre au 2 Octobre 2022</p>
<p>Tanganyika</p> <p>7 missions d'évaluation de protection dans les territoires de Nyunzu, Kongolo et Kalemie. Les analyses résultant de ces évaluations ont permis d'établir un cadre de plaidoyer et d'échanges avec les principaux acteurs, notamment les autorités provinciales</p>	<p>Nord Kivu</p> <p>Missions d'évaluation multisectorielle et réponse d'urgence notamment au Nord Kivu dans la ZS de santé de Rutshuru et Rwanguba, du 05 au 09 avril 2022</p>

V. DEFIS

Les défis auxquels le cluster protection a fait face en 2022 sont multiples et de nature variée. Les défis les plus marquants sont les suivants :

- **L'insuffisance ou l'incomplétude de la prise en charge des victimes/survivants des violations et abus** (survivants de VBG, victimes de violations graves des droits de l'enfant, et d'autres violations et abus du DIDH et du DIH), ce qui fait que les victimes et survivants restent ou retombent dans la vulnérabilité les exposant encore aux risques accrus de protection. Le manque d'une approche holistique dans la réponse est notamment dû au manque de flexibilité des financements et au faible niveau de financement des activités de protection particulièrement les secteurs LAM et LTP
- **La persistance des violations et abus graves du DIDH et du DIH** (notamment les attaques contre les sites de déplacés et villages) aggravés par l'impunité dont jouissent souvent les auteurs contribuant ainsi à la récurrence des cycles de violence
- La difficulté d'assurer **une collecte de données de qualité au travers d'un système consolidé**. Cela réduit les capacités d'analyse précise et complète de la situation de protection, et ne permet pas une

stratégie efficace de réponse, de plaidoyer et de mobilisation des ressources. Cette difficulté réside notamment dans : 1) l'absence d'IM dédié à la Coordination nationale du cluster protection ainsi qu'auprès de certaines coordinations provinciales (Kalemie, Ituri) n'a pas facilité la production d'infographies et cartographie de la situation de protection ; 2) le sous-rapportage du 6W par les acteurs ne reflétant pas réellement la présence opérationnelle et entraînant régulièrement du retard dans l'élaboration des outils de communication ; 3) les défis techniques pour l'opérationnalisation de l'outil dynamique de cartographie des services pour l'ensemble des AoR piloté au Nord Kivu ; 4) les outils de monitoring de protection non harmonisé entre acteurs ne permettant pas de consolider facilement des données.

- **La faiblesse des capacités des mécanismes communautaires de protection**, des organisations à base communautaire et de certaines organisations de la société civile : ces structures sont soit inexistantes dans certaines zones affectées, soit ne sont pas en mesure d'assurer la prévention et la réponse aux besoins basiques de protection, de contribuer au suivi de la situation de protection, de servir d'alerte précoce et surtout d'assurer la relève des acteurs de protection dans le cadre de la transition.
- La persistance de la vulnérabilité et de **la fragilité de cohésion sociale** même dans les zones stables ou de déplacement prolongé suite à l'absence d'accompagnement au retour ; la survivance des conflits intercommunautaires non résolus notamment les conflits fonciers, et **l'absence de pont entre les actions d'urgence, de développement et de consolidation de la paix**.
- **L'insuffisance de l'intégration des principes de protection dans l'intervention humanitaire** et de la mise en œuvre des approches sensibles au conflit dans la délivrance de l'aide humanitaire

VI. PERSPECTIVES 2023 ET AU-DELA

En 2022, un atelier consultatif a été organisé au niveau du cluster protection afin de fixer les bases d'une nouvelle stratégie pour le cluster. Début 2023, le Cluster Protection a également mené son exercice annuel de suivi de la Performance de la coordination du Cluster, ce qui a également permis d'identifier les points faibles du cluster et de proposer un plan d'action. Sur la base de ces deux exercices, une nouvelle stratégie du cluster protection 2023-2025 a été élaborée et doit être validée début 2023. Celle-ci envisage d'adresser 6 objectifs stratégiques clés :

- Améliorer l'impact des interventions de protection à travers la promotion de **l'approche holistique** (meilleure articulation entre les activités réactives, les activités curatives/restauratrices et celles de renforcement de l'environnement protecteur, y compris la réinsertion socio-économique), ainsi qu'à travers un renforcement de l'intersectorialité et la mutualisation des ressources entre les composantes du Cluster Protection
- Contribuer au renforcement de **la protection des civils**, à la création des **conditions d'accès à la justice et** à la réparation au profit des victimes et survivants des différents crimes à travers notamment la promotion de l'engagement des acteurs de protection en faveur des droits humains et la vulgarisation des instruments du DIH et DIDH pertinents.
- Développer **un système solide et cohérent de collecte de données** permettant une analyse reflétant mieux la situation de protection ainsi que des stratégies efficaces de réponse holistique, de plaidoyer et mobilisation de ressources efficaces.
- Améliorer l'environnement protecteur, la dignité et la jouissance des droits des communautés affectées à travers le **renforcement de l'engagement communautaire, des acteurs nationaux et des mécanismes communautaires de protection**
- Contribuer à la création des conditions favorables **aux solutions durables** à travers la résolution des causes profondes des conflits, la réduction des obstacles au retour et aux autres options de solution, la diminution des besoins spécifiques dus au déplacement ainsi que la promotion des programmes contribuant à l'autonomisation et le développement communautaires dans la perspective nexus.
- Promouvoir une **programmation humanitaire de qualité, protectrice, sensible aux conflits et inclusive.**

VII. ANNEXES

Thèmes de la formation	Lieu (Province) de la formation	Nombre de personnes formées
PROTECTION GENERALE		
Protection transversale	Nord Kivu	105 acteurs formés (34 F, 71 M)
	Ituri	38 personnes formées (18 F et 20 M)
	Kasai, Kasai oriental et Kasai central	106 personnes (28 F, 78H) membres des ONGI, ONGN et partie étatique, société civile, Agences des Nations Unies (tous actifs dans la protection)
	Tanganyika	116 acteurs formés (25 F, 91 M)
	Kinshasa	23 (17M, 6 F) points focaux des clusters Wash, Sante, SECAL, Nutrition et Abris formés.
	TOTAL	388 personnes formées
Engagement en faveur des droits humains/	Nord Kivu	25 personnes formées (coordonnateurs provinciaux du cluster protection, des acteurs des DH et membres du clusters protection) en collaboration avec le BCNUDH et l'appui du GPC
	TOTAL	25 personnes formées
Action humanitaire/DIH	Nord Kivu	40 (28 F, 12 H) Officiers militaires de la FARDC et des services de renseignement (ANR) formés
	Tanganyika	26 personnes formées (18 officiers et sous-officiers FARDC et PNC et 8 leaders communautaires) sur les principes directeurs relatifs aux personnes déplacées internes à Kisengo (Nyunzu)
	TOTAL	66 personnes formées
Techniques de plaidoyer	Nord Kivu	56 personnes formées (10 F, 46 M) membres du Cluster Protection GNK formés à Butembo et Lubero
	TOTAL	56 personnes formées
Maitrise des outils de collecte et Analyse du Cluster Protection	Nord Kivu	25 (4 F, 21 M) membres du Cluster Protection – coordination territoriale de Rutshuru formés
	Kasai	153 (45 F, 106 M) membres des ONGI, ONGN et Agences des Nations Unies formés sur les principaux outils de rapportage
	TOTAL	178 personnes formées
Collecte de données en rapport avec les victimes de REG et Mines	Kasai	148 personnes parmi les PDI et populations hôtes formées
	TOTAL	148 personnes formées
Cash for Protection (formation donnée par le CwG au Cluster Protection NK)	Nord Kivu	26 (5 F, 21 M) Membres du Cluster Protection NK
	TOTAL	26 personnes formées
PROTECTION DE L'ENFANT		
Standards minimums de protection de l'enfance	Kasai	25 acteurs (Tshikapa)
	Kasai central	25 acteurs (Kananga)
	Kasai oriental	25 acteurs (Mbuji Mayi)
	Tanganyika,	25 acteurs (Kalemie)
	Maniema	22 acteurs (Kindu)
	TOTAL	122 acteurs de protection de l'enfance (90 Hommes et 32 femmes) formés parmi lesquels les Organisations internationales, les organisations nationales, les acteurs étatiques et quelques RECOPE
VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE		
	Nord Kivu	75
	Sud Kivu	32

Gestion de cas de la violence basée sur le genre pour les travailleurs sociaux	Ituri	67
	Tanganyika	35
	TOTAL	209
Concepts clés de VBG	National	22 – membre de l'inter-cluster national (ICN) et des clusters
	TOTAL	22
Préparation à la réponse en urgence aux VBG	National	16 acteurs VBG - Equipe de coordination : IM, Co-lead et Lead
	TOTAL	16
Gestion de cas de VBG (ToT)	Ituri	31
	Tanganyika	32
	TOTAL	63
Thématiques transversales (Cash, Protection transversale, Genre & Age, Inclusion handicap, AAP)	Nord Kivu	32 Membres du VBG AoR
	Sud Kivu	25 Membres du VBG AoR
	Ituri	21 Membres du VBG AoR
	Tanganyika	21 Membres du VBG AoR
	National	18 Membres du VBG AoR
	TOTAL	96
Standards minimums VBG	Kasai	22 Membres du VBG AoR
	National	25 Membres du VBG AoR
	TOTAL	47
LOGEMENT TERRE ET PROPRIETE		
Droits LTP et politique foncière	Kasai Central (Kananga)	60 acteurs dont 30 autorités locales et 30 ONG membres du GTLTP)
	Bunia	43 acteurs dont 34 membres du GTLTP et 9 autorités locales
	Sud Kivu	41 acteurs dont 34 autorités locales et 7 ONG membres du GT LTP
	TOTAL	144 acteurs formés